



Magnis Formation
12 place Bir Hakeim
69003 Lyon

Tél. : 04 82 53 58 94
Fax : 09 72 14 73 95

info@magnis-formation.fr
www.magnis-formation.fr

Numéro de Déclaration :
82 69 13786 69
*(cet enregistrement ne vaut
pas agrément de l'état)*

Code NAF :
8559A

SIRET :
809 511 793 00022

TVA intra-com :
FR 32809511793

PROGRAMME FORMATION AIPR NIVEAU ENCADRANT- CONCEPTEUR

(Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

Durée formation : 1 jour / 06 heures

Examen : 1 heure

Lieu : MAGNIS FORMATION Lyon 3e

Objectifs :

- Identifier les risques
- Organiser la prévention lors d'interventions à proximité de réseaux
- Connaître la réglementation DT-DICT et le guide technique
- Identifier les réseaux et branchements
- Obtenir sa certification AIPR encadrant-concepteur

Public visé :

- Encadrant Salarié intervenant en préparation administrative et technique des travaux. Au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être titulaire d'une AIPR "encadrant".
 - Chef d'équipe
 - Chef de chantier
 - Conducteur de travaux

- Concepteur Salarié intervenant en préparation ou en suivi des projets de travaux. Au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de la société intervenant pour son compte doit être titulaire d'une AIPR "concepteur".
 - Chargé de travaux
 - Chargé d'études
 - Personnel de maîtrise d'ouvrage

Pré-requis : Être âgé de 18 ans minimum.

Déroulement de la formation :

- Apports théoriques : Powerpoint et vidéos
- Livret formation

➤ Moyen informatique

Contenu de la formation :

- Rôle, mission, responsabilités et obligations
- Savoir identifier les principaux types de réseaux
- Mesurer les risques liés aux réseaux
- La réglementation
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT)
- Les EPI et EPC
- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les marquages-piquetages
- Les moyens de repérage
- Le guide technique
- Les indicateurs
- Connaître les intervenants des réseaux et leurs rôles
- L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- Les travaux à proximité des réseaux
- Les travaux sans tranchée
- Les travaux urgents
- Règle des « 4 A »
- Savoir identifier les situations dangereuses
- Que faire en cas d'accident ?

Entraînement au QCM de l'AIPR.

Modalités d'évaluation des acquis :

Test QCM sur ordinateurs ou tablettes connectés sur le site officiel du Ministère chargé de l'Ecologie

40 questions

La réponse à chaque question détermine un score selon les critères suivants :

- Réponse bonne : + 2 points
- Réponse "je ne sais pas" : 0 point
- Réponse fausse à une question ordinaire : - 1 point
- Réponse fausse à une question prioritaire : - 5 points

(Nota : les questions prioritaires sont signalées dans la liste complète téléchargeable ; elles ne le sont pas le jour de l'examen)

Score minimal pour réussir à l'examen : 48 points (le score maximal possible étant de 80 points)



Magnis Formation
12 place Bir Hakeim
69003 Lyon

Tél. : 04 82 53 58 94
Fax : 09 72 14 73 95

info@magnis-formation.fr
www.magnis-formation.fr

Numéro de Déclaration :
82 69 13786 69
*(cet enregistrement ne vaut
pas agrément de l'état)*

Code NAF :
8559A

SIRET :
809 511 793 00022

TVA intra-com :
FR 32809511793



Documents remis en fin de formation :

- Délivrance de l'AIPR encadrant-concepteur si le test est réussi

Magnis Formation
12 place Bir Hakeim
69003 Lyon

Tél. : 04 82 53 58 94
Fax : 09 72 14 73 95

info@magnis-formation.fr
www.magnis-formation.fr

Numéro de Déclaration :
82 69 13786 69
*(cet enregistrement ne vaut
pas agrément de l'état)*

Code NAF :
8559A

SIRET :
809 511 793 00022

TVA intra-com :
FR 32809511793